



Clubs virtuels :

Foire aux questions

- Q** Comment créer un club virtuel ?
- R** Pour créer un Lions club virtuel, suivez les mêmes étapes que pour un club traditionnel. Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet dans la boîte à outils Développement de nouveaux clubs.
- Q** Les membres d'un club virtuel peuvent-ils résider dans différents pays ?
- R** Pour fonder un club, 75 % de ses membres fondateurs doivent résider ou travailler dans le même district multiple. Certains membres fondateurs du club peuvent travailler ou résider dans une zone géographique différente. La commission Développement de l'effectif examinera cependant les demandes de clubs fondateurs comptant plus de 25 % de membres vivant ou travaillant en dehors du district multiple. Ils devront fournir les informations à l'appui de cette demande en même temps que les documents liés à la demande de charte.
- Q** Quelle est la fréquence des réunions dans un club virtuel ?
- R** Les membres d'un club virtuel se réunissent autant de fois par mois qu'ils le jugent nécessaire. Les réunions peuvent se dérouler sur une plateforme virtuelle ou en personne, avant ou après un projet de service ou une collecte. Tant que les réunions satisfont aux exigences en matière de quorum et permettent une discussion approfondie, la fréquence et le style des réunions seront déterminés sur recommandation du conseil d'administration et avec l'approbation des membres du club. Il est possible d'apporter des modifications à la constitution et aux statuts du club afin de leur faire refléter la fréquence et le style souhaités des réunions.
- Q** Quels types d'activités de service les clubs virtuels effectuent-ils ?
- R** Un club virtuel peut choisir ses activités de service en fonction des intérêts de ses membres et des besoins locaux. Il est attendu que les membres d'un club virtuel se réunissent pour servir selon leur disponibilité.
- Q** Un club virtuel est-il un type de club spécialisé ?
- R** Les clubs virtuels offrent un type alternatif de réunion et de gestion à leurs membres. Ils ne constituent pas un type de club spécialisé, à moins que les membres n'en partagent un même intérêt, une même passion ou profession. Si tel est le cas, le club peut alors choisir de s'identifier en tant que club spécialisé. Rendez-vous sur la page Programme Clubs spécialisés pour de plus amples renseignements à ce sujet.
- Q** Les membres d'un club virtuel peuvent-ils occuper un poste de responsable ?
- R** Tout membre d'un club virtuel peut occuper des postes de responsable, comme n'importe quel autre Lion. Les membres de club intéressés et éligibles à des postes de responsable au niveau du club, du district, du district multiple ou international doivent prendre en compte les attentes en matière de voyage et de participation en personne liées à ces fonctions.
- Q** Comment puis-je trouver un club virtuel dans ma région ?
- R** La fonction Recherche de clubs sur le site du Lions clubs vous permettra bientôt de rechercher des clubs virtuels dans votre région. Pour une liste des clubs virtuels actifs, rendez-vous sur la page lionsclubs.org/virtualpage. Vous pouvez les contacter en recherchant leurs coordonnées les plus récentes via l'outil de recherche de club et aussi par nom de club/mot-clé. (Pour les branches de club, il faudra effectuer une recherche par nom du club parent.)
- Q** Les clubs doivent-ils faire figurer les règles de procédure du guide *Robert's Rules of Order* dans leurs statuts ?
- R** Tous les Lions clubs sont autonomes, ce qui signifie que chaque Lions club est une entité juridique indépendante, responsable de sa propre gestion et de ses propres procédures de fonctionnement interne. Le règlement du conseil d'administration permet à chaque Lions club de déterminer la forme des réunions statutaires et extraordinaires : en personne ou sous forme virtuelle telle que téléconférence ou visioconférence.

Pour plus d'informations ou pour toute question, écrivez à membership@lionsclubs.org

Pour plus d'informations et un accès aux ressources citées, rendez-vous sur lionsclubs.org/virtualpage